

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de la prestation "Aide rédactionnelle" réalisée par le Centre Pierre Janet à destination des éditions Elsevier sont fixés selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Faculté de Médecine et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 16 septembre 2016



Pierre MUTZENHARDT

N° de devis	Contribution rédactionnelle Elsevier			Prestation		
Durée :	année 2017	mois	du	01/01/17	au	31/12/17
Fiche élaborée par :						
Labo / Composante de	APEMAC			UPS	CPJ	
Référence:						
Objet du Devis	Contribution rédactionnelle Elsevier					
Directeur de l'UP&S :	Cyril Tarquinio					
Initiateur du devis :	Frédéric Lecoanet					

1) Frais de personnel						
Personnels permanents rémunérés sur budget Etablissement (à compléter obligatoirement)						
Nom - Prénom	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	salaire horaire	nombre d'heures	MONTANT total
bnu	PROFESSEUR D'UNIVERSITE CE	140 101,84	1607	87,18	40	3 487,29 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
						3 487,29 €
Personnels recrutés spécialement sur le contrat						
Nom - Prénom	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	salaire horaire	nombre d'heures	MONTANT total
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL RECRUTE SUR CONTRAT (A)						0,00 €
COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL (B)						3 487,29 €
2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)						
Dépenses directes générées par l'exécution du contrat						
Frais de mission						0,00 €
Achat de petits matériels						0,00 €
Consommables, produits						0,00 €
Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)						0,00 €
Prestations spécifiques						0,00 €
Gratification de stagiaires						0,00 €
Autres dépenses						0,00 €
						0,00 €
Coût d'utilisation du matériel						
Nom du matériel / Date d'achat	Prix d'acquisition (€ HT)	Durée d'amortissement (année)	Potentiel annuel d'utilisation (heures)	Durée d'utilisation (heures)	MONTANT	
		10	1 607		0,00 €	
		10	1 607		0,00 €	
						0,00 €
Maintenance du matériel utilisé						
Nom du matériel	n° du contrat de maintenance	date du contrat de maintenance	coût annuel du contrat de maintenance	nb de jours d'utilisation	MONTANT	
SSS			0 €	0	0,00 €	
					0,00 €	
						0,00 €
COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES (C)						0,00 €
TOTAL DES COÛTS DIRECTS (D)						3 487,29 €

COÛTS INDIRECTS	Taux d'environnement global (approuvé par le CA du XX/10/2016) valable uniquement en 2016	46,61%
	Environnement des personnels permanents et recrutés spécifiquement	1 625,43 €
	TOTAL DES COÛTS INDIRECTS (E)	1 625,43 €

COÛT COMPLET de la prestation (F)	5 112,71 €
*** Marge ***	6,69%
Prélèvement UL (10% en 2016)	10%
Montant du devis HT	6 000,01 €